

Iran | Le défi nucléaire

“Des sanctions sans doute peu efficaces”

- Caroline Pailhe, du Grip, ne voit pas en quoi elles empêcheront le programme nucléaire clandestin de l'Iran.
- L'attitude des “six Grands” relève du domaine politique.

ENTRETIEN
GÉRALD PAPY

Caroline Pailhe est chargée de recherches au Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (Grip), à Bruxelles.

Elle décrypte l'enjeu du dossier nucléaire iranien.

En ne répondant pas aux exigences de la communauté internationale, l'Iran est-il en contravention avec le Traité de non-prolifération nucléaire ?

Stricto sensu, non. Le Traité de non-prolifération (TNP) stipule que les pays signataires ont le droit de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, et donc de mener des activités d'enrichissement et de retraitement d'uranium.

“RIEN NE PEUT PROUVER AVEC CERTITUDE L'EXISTENCE D'UN PROGRAMME MILITAIRE CLANDESTIN, MÊME EMBRYONNAIRE”

L'Iran, par contre, contrarie la volonté des pays occidentaux qui exigent la cessation permanente de ces activités, arguant du risque de détournement du programme nucléaire civil ira-

nien vers un programme militaire clandestin.

Les questions en litige relèvent donc davantage du domaine politique et sortent du cadre strict de l'application du TNP.

Les pays occidentaux entendent empêcher un Etat jugé hostile de développer de manière autonome une capacité nucléaire, fût-elle civile et autorisée par le TNP et menée sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

En regard de ce que l'on connaît du programme nucléaire iranien, les soupçons d'usage militaire de ce programme sont-ils fondés ?

Si l'on considère de manière concrète les différents éléments liés à ce programme, rien ne peut prouver avec certitude l'existence d'un programme militaire clandestin, même embryonnaire.

Les soupçons de l'AIEA existent mais l'Agence ne peut conclure définitivement si oui ou non il y a des matières ou des activités nucléaires non déclarées en Iran.

De nouveau, le dossier se situe davantage à un niveau politique où l'Iran, de par ses ambitions et son positionnement sur la scène internationale, inquiète les pays occidentaux.

A l'aune de l'attitude de la communauté internationale à l'égard de l'Inde, du Pakistan ou d'Israël, la position envers l'Iran ne relève-t-elle pas du “deux poids, deux mesures” ?

Oui, bien sûr, et cela affaiblit l'ensemble du système de non-prolifération tel qu'il est charpenté par le TNP.

Ce que l'on interdit à l'Iran aujourd'hui, on le permet de manière inconditionnelle à l'Inde, au Pakistan et à Israël, trois pays qui détiennent l'arme nucléaire en dehors de tout contrôle international puis-

qu'ils ne sont pas signataires du TNP.

Cela envoie évidemment de mauvais signaux aux pays mal intentionnés et désireux de devenir des puissances nucléaires.

Quel pourrait être l'effet de sanctions du Conseil de sécurité à l'encontre de Téhéran, sur le dossier nucléaire, au plan politique ?

Les sanctions, si elles recueillent l'unanimité au Conseil de sécurité, seront vraisemblablement peu efficaces pour atteindre le but préalablement fixé qui est de s'assurer que l'Iran ne développe pas un programme nucléaire clandestin.

Le risque est, de plus, de voir Téhéran sortir du Traité de non-prolifération nucléaire, à l'instar de la Corée du Nord, de mener ses activités en dehors de tout contrôle et de tout moyen de pression international. ■